

Commune de Vresse-sur-Semois

Commission Locale de Développement Rural

Compte-rendu de la réunion du 25 avril 2023

Présences :

Membre de la CLDR : 17 présents et 8 excusés (voir la liste en annexe)

Fondation Rurale de Wallonie : Bruno Echterbille et Juliette Maquet, agents de développement

ODJ :

Travail sur les pré-fiches sur les thématiques : énergie et biodiversité

Travail sur les pré-fiches

Les différentes fiches sont travaillées en sous-groupes, divisés entre les deux thématiques suivantes : les fiches liées à l'énergie, et celles qui touchent à la biodiversité. Les remarques à prendre en compte sont indiquées ci-dessous.

Energie

2.3. Valorisation de l'énergie hydraulique de la Semois	
<p>Lien avec la stratégie : soutenir un développement intégré à la vie locale, qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales</p> <p>Objectif opérationnel visé : améliorer le cadre de vie et valoriser les ressources énergétiques</p> <p>Origine du projet : GT et CLDR</p> <p>Budget : € € €</p> <p>Maîtrise communale : Oui</p> <p>Subsides du DR : Non</p> <p>Importance du projet : +++</p> <p>Faisabilité : ++</p>	
<p>Localisation : Commune</p> <p>Porteur du projet et partenaires potentiels : Commune, PN</p>	<p>Description et justification du projet :</p> <p>L'autonomie énergétique est un sujet important pour les vressois.</p> <p>Le projet consiste à créer de nombreuses microcentrales, respectueuses des sites où elles seront implantées et de la nature en général.</p> <p>Ces installations permettront à toute la population de réaliser de économies tout en produisant proprement de l'énergie renouvelable avec une ressource locale.</p>

Valorisation de l'énergie hydraulique de la Semois

- Le prototype de poumon d'Archimède est en cours sur la commune depuis quelques années (à côté de l'administration communale). Il s'agit d'un système de flotteur en vases communicants qui permet de créer de l'énergie. La production prévue est assez faible (5kW/h). Ce projet a été mis en pause, mais c'est la volonté communale de le continuer.
- L'énergie hydraulique est intéressante en comparaison avec le photovoltaïque car il s'agit d'une production constante et régulière.
- Le choix de la localisation d'un tel système est complexe. Il est nécessaire d'avoir une vitesse de courant ou une différence de niveau assez forte. De plus, afin de permettre une distribution

plus large, il est nécessaire de se raccrocher à un système ORES existant. L'utilisation d'anciens moulins pourraient être une piste, mais ceux-ci sont actuellement toutes des propriétés privées.

2.3. Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics

Lien avec la stratégie : soutenir un développement intégré à la vie locale, qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales

Objectif opérationnel visé : améliorer le cadre de vie et valoriser les ressources énergétiques

Origine du projet : CLDR

Budget : € €

Maitrise communale : Oui

Subsides du DR : Non

Importance du projet : +++

Faisabilité : +++

Localisation :

Commune

Porteur du projet et partenaires potentiels :

Commune

Description et justification du projet :

Pour la CLDR, installer des panneaux photovoltaïques était une évidence à mettre en œuvre en 2022 au vu de la conjoncture énergétique. Étant donné que la commune n'a pas saisi l'occasion, les membres suggèrent de se dépêcher à en installer sur les bâtiments publics.

Une autre possibilité pour élargir le nombre d'installations chez les particuliers consiste à proposer des primes d'encouragement, possibilité suggérée par les villageois lors des consultations.

Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics

- Un projet est prévu sur l'administration communale. Ce serait intéressant d'en intégrer également sur les écoles, dont l'utilisation au quotidien est la plus pertinente pour ce genre de système.
- Si la commune installe des panneaux photovoltaïques, il est important de penser au système de consommation de l'énergie produite. En effet, le réseau ne tient pas le coup si l'énergie produite est réinjectée. L'idée d'instaurer des primes d'encouragement à l'installation de panneaux pour les particuliers n'est donc pas pertinente.

Développer les énergies renouvelables

Remarques : il n'y a pas de conseiller en énergie sur la commune, mais Olivier Dion (Bièvre) fait les études énergétiques sur le territoire.

- L'installation d'éoliennes sur le territoire communal ne fait pas l'unanimité parmi les membres :
 - D'une part, certains membres ne voient pas la pertinence de ce système de production énergétique sur ce territoire principalement boisé. De plus, plusieurs inconvénients ont été soulignés : le coût d'installation, l'impact paysager, le danger pour la faune et la nécessité de proximité d'un système de distribution (souvent proche des habitations).
 - D'un autre côté, ce système permet une production énergétique très intéressante pour la commune. Pour ce qui est de la localisation, il pourrait être pertinent d'en installer sur la plaine de Nafraiture. Il est également possible de subsidier cette infrastructure via une coopérative citoyenne.
- Les membres ont également souligné l'intérêt d'utiliser des déchets de bois, aux vues du territoire très forestier, sous la forme d'une chaudière biomasse. Les emplacements stratégiques seraient soit derrière le presbytère de Alle (regrouper l'église, l'école, le presbytère et la salle des fêtes), ou à Vresse (administration communale, CPAS, Glycine, centre d'interprétation d'art, etc).

3.3. Installation des bornes de recharges électriques

Lien avec la stratégie : mettre en place et assurer les services nécessaires à la population en s'appuyant sur une connectivité efficiente et des collaborations

Objectif opérationnel visé : développer des alternatives et des collaborations en matière de mobilité

Origine du projet : GT et CLDR

Budget : € €

Maitrise communale : Oui

Subsides du DR : Non

Importance du projet : ++

Faisabilité : +++

Localisation :

Commune (?)

Porteur du projet et

partenaires

potentiels :

Commune, POLLEC

Description et justification du projet :

La commune de Vresse-sur-Semois étant une région touristique, la CLDR considère comme essentiel d'installer des bornes de recharge électrique pour les vélos et les voitures à différents endroits sur le territoire.

Installation des bornes de recharges électriques

- Un projet d'installation de 7 bornes de recharges (8 à 9 kW/h) est prévu sur le territoire communal.
- Il existe également 5 bornes de recharge pour les vélos près de l'administration communale.
- Malgré ces projets, les membres de la CLDR souhaitent conserver cet intitulé dans le PCDR aux vues de la place que la voiture/vélo électrique prendra dans le futur. De plus, les localisations choisies ne sont pas toujours dans les centres des villages, il serait intéressant que des bornes soient installées dans ces zones.

2.3. Création de réserves d'eau pour lutter contre la sécheresse et éviter les crues

Lien avec la stratégie : soutenir un développement intégré à la vie locale, qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales

Objectif opérationnel visé : améliorer le cadre de vie et valoriser les ressources énergétiques

Origine du projet : CLDR

Maîtrise communale : Oui

Importance du projet : ++

Budget : € €

Subsides du DR : Non

Faisabilité : ++

Localisation :

Commune

Porteur du projet et partenaires potentiels :

Commune, PN, CR

Description et justification du projet :

Certains villages de la commune de Vresse-sur-Semois étant traversés par la Semois, les villageois estiment pertinent dans ce contexte de prévenir des inondations, mais également de protéger ces villages contre le vent. Le dérèglement climatique est inquiétant à plusieurs niveaux et les inondations de 2022 auront permis de prendre conscience de ces dangers si l'on n'anticipe pas quelque peu les événements.

Afin de se préparer aux variations de températures, la CLDR estime que l'eau, « l'or blanc », est le meilleur régulateur : elle permet d'avoir moins froid en hiver et moins chaud en été. Créer des réserves est donc devenu essentiel.

Au lieu d'être passif par rapport à ces événements, les membres proposent d'anticiper en créant des réserves utilisables en cas de sécheresse, qui pourront également avoir un contrôle des crues et un effet local sur le climat en développant des zones humides qui feront tampon en cas de fortes chaleurs. Comme exemple, les villageois mentionnent les étangs en amont de Paris, ...

Toutes les zones humides de la commune sont concernées par le projet. Les terrains privés représentent par contre un obstacle avec lequel il faudra composer pour la mise en œuvre.

Création de réserves d'eau pour lutter contre la sécheresse et éviter les crues

- La question porte principalement sur la possibilité physique de créer des étangs constituer des réserves d'eau et des solutions de dérivation d'eau en cas de crue.
Exemple : étangs près de la Meuse à Charleville.
- Il y a aussi la possibilité de laisser des prairies inondables. Pour rappel, c'est un aménagement hydraulique qui consiste à barrer un fond de vallon par une digue, afin de réguler les débits de ruissellement en stockant temporairement un grand volume d'eau. Pour cela, la digue est pourvue d'une conduite d'évacuation ou ouvrage de fuite.
- Les barrages ne sont pas possibles sur la Semois car c'est une rivière transfrontalière
- Les étendues d'eau douce comme les étangs sont propices à la propagation des moustiques, la présence de moustiques tigres qui est de plus en plus avéré en Belgique.
- Quid de pompes à eau pour les agriculteurs ?
- Il est important de faire un lien entre la création de réserves d'eau et les stations d'épuration.
- Il serait important de faire la promotion de placement de citerne d'eau chez les particuliers, mais également de station d'épuration. Les publics cibles pour cette action sont les propriétaires de gîtes. Qui des achats groupes pour les équipements en lien avec le placement de citernes d'eau ?

2.3. Actions en faveur de la biodiversité

Lien avec la stratégie : soutenir un développement intégré à la vie locale, qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales

Objectif opérationnel visé : améliorer le cadre de vie et valoriser les ressources énergétiques

Origine du projet : GT

Budget : €

Maîtrise communale : Oui

Subsides du DR : Non

Importance du projet : ++

Faisabilité : +++

Localisation :

Commune

Porteur du projet et

partenaires potentiels :

Commune, PN, CR
BiodiverCité

Description et justification du projet :

Flore

- Renforcer l'entretien et la surveillance de la réserve Natagora
- Agrémenter les villages de plantes indigènes et autres fleurs vivaces (ne pas tout couper)
- Entretien et embellissement des berges de la Semois (îles à entretenir)
- Verdurisation des cimetières
- Création d'un jardin communautaire ou un jardin partagé (intergénérationnel)
- Classement du noyer de la ferme Godart
- Réouverture de points de vue pour paysage sur les vallées
- Création de bocages et de haies vives
- Forêt du souvenir

Faune

- Panneaux de sensibilisation à la suralimentation des canards
- Mise en place de ruches, de nichoirs, et d'un refuge pour les animaux abandonnés
- Attention à la modernisation de la construction (espèces)

Actions en faveur de la biodiversité

Flore :

- Renforcer l'entretien et la surveillance de la réserve Natagora (Forêt du souvenir située à Chairière).
- Agrémenter les villages de plantes indigènes et autres fleurs vivaces (ne pas tout couper) Prairie fleurie qui est située à l'entrée de Sugny. Il serait intéressant aussi de placer des panneaux pour encourager à la propreté et au respect des espaces publics.
- Entretien et embellissement des berges de la Semois (îles à entretenir). Une action de la Fondation roi Baudouin a été menée dans ce sens à Bohan <https://kbs-frb.be/fr/six-moutons-de-retour-sur-lile-de-bohan>
- Verdurisation des cimetières : une opération est en cours dans le cimetière de Vresse avec la pose de gazon à croissance lente.
- Création d'un jardin communautaire ou d'un jardin partagé (intergénérationnel). Un jardin communautaire existait sur Sugny mais les personnes qui étaient en charge de la gestion sont devenus vieux ou ont déménagés. Par contre, une expérience similaire sur Alle est active actuellement.
- Classement du noyer de la ferme Godart qui se trouve à Membre : est-ce que la question a été évoquée lors des réunions de CCATM ?
- Réouverture de points de vue pour paysage sur les vallées. Certains espaces comme le Trou du diable ou la Roche percée ne sont pas forcément accessibles à Alle.
- Création de bocages et de haies vives (quid des contacts avec les agriculteurs et les primes qui en découlent).

Faune :

- Panneaux de sensibilisation à la suralimentation des canards.
- Mise en place de ruches (deux ruches ont été placées à l'école de Nafraiture), de nichoirs, et d'un refuge pour les animaux abandonnés. Il serait intéressant de réfléchir à des actions ciblées pour la promotion de la faune et de la flore dans le cadre de l'appel à projets « BiodiverCité ».

- Les espèces comme le raton-laveur créent des dégâts et sont nuisibles aux autres espèces. Le castor par contre est parfois à l'origine de création d'écosystème notamment pour des grenouilles.
- Une attention spéciale pour les oiseaux qui sont en voie de disparition, notamment ceux qui nichent au sol et qui sont mis en danger par les sangliers ainsi que les pesticides.

Bruno Echterbille & Juliette Maquet
Agents de développement

Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Semois-Ardenne

Rue de France, 19A – 6730 TINTIGNY | +32 (0)63 44 02 02
semois@frw.be | www.frw.be | www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne

Annexe 1

Présences à la réunion du 25 avril 2023

Présences :

COLLIN	Alysson
COLLIN	Olivier
DEVOS	Constant
DINANT	Marie-Thérèse
DION	Robert
DOUNY	André-Marie
HARDENNE	Françoise
HERRY	Béatrice
LE GRODE	Claudine
MOULIN	Valentin
NOLLEVAUX	Eric
OTJACQUES	Huguette
PONCELET	Mimie
RADELET	Mauricette
RENARD	Joel
SOENEN	Véronique
THERET	Yves-Marie

Excusés :

ALLARD	Arnaud
BLAMPAIN	Bernard
CULOT	Julie
DE WOLF	Monique
DURUISSEAU	David
MAROIT	Isabelle
MICHEL	Fiona
SEVRAIN	Jean-François